

Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Delphine Wuest et Marie-Pierre Theubet: «Déchets électriques et électroniques: favorisons le recyclage!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- selon les rapports de l'Organisation des Nations unies (ONU), les déchets électroniques atteindront annuellement 65,4 millions de tonnes de déchets dans le monde en 2017;
- à Genève, 1438 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été traités en 2013;
- les déchets électroniques sont composés de terres rares et de matières premières non renouvelables dont les extractions et les rejets engendrent des pollutions graves (aluminium, lithium, cuivre, or, argent, nickel, platine, etc.) pour l'environnement;
- les consommateurs et les consommatrices ne peuvent éliminer leurs déchets électroniques avec les ordures ménagères ou les encombrants;
- malgré l'obligation des magasins de reprendre les déchets électroniques, de nombreux habitants ne font pas cet effort ou ne connaissent pas leurs droits dans ce domaine;
- les centres de récupération cantonaux des déchets électroniques sont excentrés et peu accessibles pour les personnes sans voitures, âgées ou à mobilité réduite;
- le tri des déchets électroniques est un casse-tête pour les habitants et les habitantes;
- en tant que ville-centre, Genève a une responsabilité particulière dans ce domaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser une campagne d'information spécifique incitant à réparer les objets électriques et électroniques usagés, et proposant le recyclage des déchets électroniques et électriques en ultime recours;
- de développer un concept de proximité pour la récupération des objets électroniques et électriques usagés;
- de favoriser tous projets visant à favoriser l'allongement de la durée de vie des appareils électriques et électroniques, leur réparation et recyclage et la lutte contre l'obsolescence programmée;

- de réfléchir à des pistes de travail afin que le recyclage des déchets électriques et électroniques soit envisagé dans une logique d'économie circulaire qui permette la création d'emplois en lien avec la durabilité environnementale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Si les intentions de cette motion sont louables, puisqu'elles visent à faciliter le tri et à réduire les risques de pollution, une grande partie des considérants et des invites formulés ne sont que partiellement pertinents, étant donné leur redondance avec le système déjà en vigueur, lequel est défini dans le cadre de l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).

En premier lieu, il sied de rappeler que les quantités d'appareils électriques et électroniques trouvés dans les ordures ménagères sont faibles, voire pratiquement non détectables, comme cela a été observé dans l'analyse de la poubelle des ménages en 2019 (<https://www.ge.ch/document/dechets-composition-poubelle-genevois-enquete-2019>).

Malgré l'obligation de reprise dans les points de vente, le Service Voirie – Ville propre (VVP) ne laisse pas ces objets à l'abandon et les collecte par nécessité de salubrité et de sécurité. VVP a ainsi pu constater une tendance favorable entre 2013 et 2021. En effet, une nette réduction de la quantité d'équipements électriques et électroniques (équipements «OREA») a été observée dans les encombrants:

	2013	2021	Variation 2013-2021
Total de débarras collectés	4516 tonnes	4033 tonnes	-10,7%
Total OREA collectés	437 tonnes	119 tonnes	-72,8%
Part des déchets OREA dans les encombrants	9,7%	2,9%	

Les chiffres indiquent que le système de reprise en magasin fonctionne toujours mieux et rien ne permet d'affirmer que des déchets électriques et électroniques finissent dans les ordures ménagères.

De plus, il existe une taxe anticipée de recyclage («TAR») perçue par des organismes (SENS eRecycling et SWICO) qui, en complément du cadre fixé par l'ordonnance fédérale (OREA), assure et finance la logistique des retours et l'élimination desdits déchets conformément aux normes environnementales, via la reprise en magasin.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a révisé ladite ordonnance fédérale en 2021, notamment pour l'adapter aux achats par internet et pour resserrer les mailles du filet quant à certaines échappatoires utilisées pour contourner les obligations légales.

Il y a aujourd'hui une uniformité de traitement de ce type de déchets sur le plan cantonal. Il apparaît dès lors inopportun que la Ville de Genève lance une telle action sans que cela s'inscrive dans les priorités du Plan cantonal de gestion des déchets.

En réponse aux invites mentionnées dans la motion:

Réaliser une campagne d'information spécifique concernant le recyclage des déchets électroniques

VVP communique régulièrement sur le mode opératoire pour l'électroménager et sur l'obligation légale incombant aux commerces de reprendre, même sans achat, ce type de matériel:

- via le rappel effectué durant la campagne débarras (septembre 2019);
- via les pages internet du site de la Ville de Genève dédiées à la voirie, notamment dans ses pages «Déchets spéciaux» (permanent) et «Abécédaire du tri des déchets» (dès avril 2020);
- via le tout-ménage (rappel de l'obligation légale des commerces, de reprendre même sans achat, décembre 2021);
- via l'application «Déchets Genève» (permanent) et dans des actualités régulières, dont une récente portant sur la possibilité de donner une deuxième vie à ces objets (janvier 2022).

Il convient de noter que le Canton communique également en ce sens, via son site internet.

D'une manière plus générale, parmi les actions de sensibilisation déjà entreprises, la Ville de Genève a organisé une Journée genevoise «D-Tox, je nettoie mes données!» le 18 mars 2022 dans le cadre du «Cyber World CleanUp Day» (CyberWCUD), en partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et APRÈS – réseau de l'économie sociale et solidaire, afin de sensibiliser à l'empreinte environnementale du numérique et à consommer moins d'équipements en prolongeant leur durée de vie.

Développer un concept de proximité pour la récupération des déchets électroniques

Le mode opératoire actuel, avec tous les points de vente d'appareils électriques et électroniques, constitue déjà un concept de proximité. Pour rappel, la

reprise en magasin est imposée par la loi. Le concept envisagé serait dès lors extrêmement coûteux, notamment en lien avec la fragilité des objets. Il serait de surcroît redondant de mettre en œuvre un système parallèle de collecte des objets «OREA» et ceci alors que la Ville de Genève ne perçoit pas la taxe anticipée de recyclage.

Permettre à la population de confier ses déchets électroniques lors du ramassage des encombrants afin d'éviter que ceux-ci ne soient simplement mis dans les ordures

Le Canton a rappelé, dans un courrier adressé aux communes fin juillet 2020, que les déchets électriques et électroniques ne doivent pas être collectés avec les encombrants de façon à éviter le risque d'endommagement et d'émission de polluants (mercure, PCB, GES), ainsi que le risque d'incendie (lié aux batteries).

Soutenir tout projet visant à favoriser l'allongement de la durée de vie des appareils électriques et électroniques, leur réparation et recyclage et la lutte contre l'obsolescence programmée

La Ville de Genève soutient des projets visant à prolonger la durée d'utilisation des appareils électriques et électroniques et de leurs composants. Le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève mène avec la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs le projet «réparer plutôt que jeter» qui encourage la population à prolonger la durée de vie de ses objets, dont les appareils électriques et électroniques, en les faisant réparer. Elle met à cette fin à la disposition du public sur le site internet www.ge-repare.ch des adresses de commerces et entreprises locaux actifs dans la réparation et situés sur le territoire de la Ville de Genève. Le Service Agenda 21 – Ville durable a également soutenu l'association NOOPS (Non à l'obsolescence programmée Suisse) qui organise régulièrement dans l'espace public des collectes de téléphones portables inutilisés en vue de les reconditionner et recycler. Dernièrement NOOPS a installé des points de collecte des téléphones portables usagés dans divers lieux, dont un à la réception de VVP à la rue François-Dussaud. Le programme G'innove de soutien à l'innovation sociétale a financé en 2021 le projet «Itopièces» de la coopérative informatique Itopie. Ce projet a lancé une filière locale de récupération, de réutilisation et de vente de pièces détachées informatiques issues d'ordinateurs usagés locaux. A noter encore que, dans le cadre de la stratégie climat adoptée en 2022 par le Conseil administratif, la Ville de Genève a indiqué sa volonté de «plaider aux côtés des autres villes suisses pour la mise en place d'un cadre légal favorisant les produits durables et réparables, et pénalisant l'obsolescence programmée».

Par ailleurs, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) a conclu un partenariat local avec Réalise pour donner une seconde vie

au matériel informatique obsolète de l'administration (Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et favoriser l'économie circulaire, s'inscrivant ainsi dans la volonté d'allonger le cycle d'utilisation des équipements informatiques et la formalisation des règles d'attribution et de renouvellement du matériel (Politique de transition numérique du Conseil administratif).

En conclusion, le Conseil administratif partage les préoccupations des motionnaires quant à la nécessité de favoriser le recyclage.

Conformément à la stratégie climat de la Ville de Genève, il entend renforcer son soutien aux projets promouvant la sobriété, le recyclage et plus largement l'économie circulaire. Comme demandé par les invites de cette motion, il renforcera également la communication concernant l'élimination adéquate des appareils électriques et électroniques qui ne peuvent être réparés. En revanche, il considère que les collectivités publiques n'ont pas à se substituer aux entreprises privées et aux obligations légales qui incombent à celles-ci, en mettant en place un système de collecte des objets électroniques et électriques.

Outre les problématiques sécuritaires rappelées plus haut et le coût financier que cela impliquerait, la mise en place d'un tel système devrait à tout le moins s'inscrire à l'échelle cantonale et non municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis